

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 MARS 2016**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

*L'an deux mil seize, le 21 mars à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 14 mars, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.*

**Présents :** Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, FRANTZ Boris, HARSLEM Gérard.

**Absents excusés :** GRIMMER Bernard  
KUKOVICIC Céline (Procuration THIL Jean-Marc)

**I) Comptes administratifs 2015**

**a) Compte administratif principal**

En l'absence du Maire et sous la Présidence de Mme ICAME Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'année 2015, présenté par Madame le Maire dont les résultats s'établissent comme suit :

**Compte administratif principal :**

Fonctionnement : excédent de 156 886,98 €  
Investissement : excédent de 21 148,11 €

Résultat de l'Exercice : **excédent 178 035,09 €**

**b) Compte administratif CCAS**

En l'absence du Maire et sous la Présidence de Mme ICAME Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS pour l'année 2015, présenté par Madame le Maire dont les résultats s'établissent comme suit :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	Dépenses réalisées :	382,38
	Recettes réalisées :	9 709,66
	<b>Excédent :</b>	<b>9 327,28</b>

Résultat de l'exercice : **excédent 9 327,28 €**

**II) Comptes de gestions 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion pour l'année 2015 présenté par le Receveur Municipal, en parfait accord avec les comptes administratifs communaux.

### **III) Affectation des résultats**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice : **156 886,98**

Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice :	+21 148,11
Restes à réaliser en dépenses :	- 134 300,00
Restes à réaliser en recettes :	+ 4 600,00
<b>Besoin d'investissement</b>	<b>- 108 551,89</b>

Il convient d'affecter en recette d'investissement au compte 1068 : **108 551,89**

Et de reporter la différence (156 886,98 – 108 551,89) en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : **48 335,09**

**CCAS** : Affectation de l'excédent reporté : **9 327,28 €**

### **IV) Taux des taxes 2016**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti comme suit :

- ✓ Taxe habitation : 6,80 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 9,95 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 44,73 %

### **V) Demande de subventions**

#### **a) Subvention exceptionnelle réfection abords mairie**

Pour permettre de réaménager les abords de la mairie notamment les accès à l'arrière du bâtiment et de refaire entièrement le muret en pierre qui menace de s'écrouler, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet et charge Madame le Maire de déposer une demande de subvention exceptionnelle auprès de Madame Paola Zanetti, députée de la Moselle.

- ✓ Coût des travaux : 11 466,45 € HT – 13 759,74 TTC
- ✓ Montant de la subvention : 5 700,00 €
- ✓ Financement de la Commune : 8 059,74 €

## **b) Subvention au titre du fond de soutien à l'investissement local**

Le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention suite à la mise en place du Fond de Soutien à l'Investissement Local.

Cette demande de subvention concerne la mise en accessibilité des bâtiments communaux avec mise en conformité des toilettes de la Mairie et de la Salle des Jeunes, création d'un parking à la mairie avec un emplacement handicapé, création d'un accès handicapé avec parking à l'église, remplacement du garde de corps à l'église et modification de la rampe d'escalier pour la bibliothèque municipale.

Le montant estimatif des travaux est de 47 867,90 € HT – 57 441,48 TTC

Cette opération sera financée comme suit :

Sub excep. Ministre de l'Intérieur (travaux église)	= 2 000,00 € (4,2%)
DETR (hors travaux église)	= 9 660,00 € (20,18 %)
FSIL	= 26 300,00 € (54,94%)
Fonds propres	= 19 481,00 €

Le Conseil Municipal s'engage

- ✓ à réaliser ces travaux en 2016
- ✓ à ne pas commencer ces travaux avant l'accord de subvention
- ✓ et délègue ses pouvoirs Madame le Maire pour signer les documents afférant à ce projet.

## **VI) Budgets primitifs 2016**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Budgets primitifs de la commune présentés par le Maire équilibrés en recettes et en dépenses s'élevant à :

### **Budget Primitif Principal:**

- Fonctionnement : 213 435,00 €
- Investissement : 219 144,00 €

### **Budget CCAS :**

- Fonctionnement : 9 327,00 €

## **VII) Questions diverses**

### **a) Subvention associations « Une rose un espoir »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 100 € à l'association « Une rose un espoir » pour l'année 2016.